

## Permis de bâtir

### Données recueillies sur les permis de bâtir concernant les bâtiments destinés exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation (Formulaire statistique modèle II)

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Description	Un permis de construire est une autorisation d'entamer des travaux dans le cadre d'un projet de construction. À ce titre, il constitue la dernière étape des procédures mises en œuvre par les pouvoirs publics en matière d'urbanisme et de délivrance de permis de construire, avant le démarrage des travaux.
Statistiques voisines	
Périodicité	Mensuel
Ponctualité	Résultats disponibles 3 mois après la période de référence
Propriété	SPF Economie, PME, Classes moyennes et Énergie
Limites d'utilisation	Usage uniquement autorisé en interne à l'organisme producteur des données
	X Diffusion par convention ou acte d'engagement avec les organismes publics
	Diffusion par vente (acte d'engagement)
	Mise à disposition gratuite (acte d'engagement)
	Mise à disposition gratuite (sans acte d'engagement)
Textes légaux de référence	Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles
Format des fichiers informatiques	
Supports de diffusion	Ces données ne sont disponibles qu'avec l'accord de la Commission de la protection de la vie privée. Pour accéder à ces données, il est nécessaire de suivre la procédure décrite aux adresses ci-dessous: <a href="http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/organisation/privacy/procedures/">http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/organisation/privacy/procedures/</a> <a href="http://www.privacycommission.be/fr/procedure-autorisation-stat">http://www.privacycommission.be/fr/procedure-autorisation-stat</a>
RÉSUMÉ MÉTHODOLOGIQUE	
Concepts et classifications	
Concepts	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation
Classifications	
Couverture	
Couverture géographique	Belgique
Première période de référence disponible	Janvier 1996
Dernière période	Novembre 2013

disponible	
Unité statistique	Permis de bâtir accordé
Population statistique	Permis de bâtir accordés en Belgique pendant la période de référence des résultats
<b>Données de base</b>	
Enquête	Enquête Permis de bâtir
Données administratives	-
Produits statistiques	-
Période de base	2000 = 100
Méthodes d'agrégation	-
Méthodes d'ajustement	-
<b>Autres points</b>	
<b>DÉFINITIONS</b>	
<b>Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitat</b>	<p>Dans ces bâtiments <b>plus de 50%</b> de la surface totale doit être destinée à un autre usage que l'habitation.</p> <p>La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée dans la liste ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture, horticulture et élevage.</li> <li>- Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>- Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>- Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>- Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>- Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>- Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>- Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>- Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>- Bureaux pour administration privée</li> <li>- Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....)</li> <li>- Sport</li> <li>- Garages</li> <li>- Autres (église, chapelle,...)</li> </ul>

## DONNÉES

### 1. Commune où se situe le bâtiment faisant l'objet de la demande du permis de bâtir

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

### 2. Numéro de la demande du permis de bâtir

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

### 3. Date d'octroi du permis de bâtir

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Date
<b>Remarques</b>	

### 4. Nom et prénom du demandeur

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Texte
<b>Remarques</b>	Afin de respecter la loi sur la protection de la vie privée, ces données ne peuvent être transmises à tout un chacun.

### 5. Adresse du demandeur

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Alphanumérique
<b>Remarques</b>	Le formulaire transmis par la commune délivrant le permis de bâtir à la Direction générale statistique et information économique demande à ce que la Rue et le numéro du demandeur soient mentionnés. Afin de respecter la loi sur la protection de la vie privée, ces données ne peuvent être transmises à tout un chacun. Par contre, une localisation du permis de bâtir selon le secteur statistique peut sans doute être envisagée.

<b>6. Qualité du maître d'ouvrage</b>	
<b>Description</b>	<p>Les catégories utilisées pour renseigner cette rubrique sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Particulier</li> <li>2) Société anonyme</li> <li>3) Société coopérative</li> <li>4) S.P.R.L.</li> <li>5) Société agréée par la Société du Logement de la Région Bruxelloise ou la Société Régionale Wallonne du Logement</li> <li>6) Association sans but lucratif</li> <li>7) Autre société</li> <li>8) Autorité fédérale</li> <li>9) Communauté ou région</li> <li>10) Province</li> <li>11) Commune</li> <li>12) Organisme dépendant de l'autorité</li> <li>13) Autres</li> </ol>
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

<b>7. Date prévue pour le commencement des travaux</b>	
<b>Description</b>	<p>Indique la date (ou le mois) à laquelle il est prévu que les premières activités (travaux de terrassement, livraison du matériel et de l'outillage sur le chantier, etc.) soient effectuées sur le chantier. Si la date n'est pas connue, une date approximative (la plus juste possible) est normalement indiquée.</p>
<b>Type de donnée</b>	Date
<b>Remarques</b>	

## A. Informations recueillies dans le cas d'une nouvelle construction ou d'une reconstruction totale

8. Destination du bâtiment	
<b>Description</b>	<p>Les catégories utilisées pour renseigner cette rubrique sont les suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>10) Agriculture, horticulture et élevage</li> <li>11) Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>12) Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>13) Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>14) Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>15) Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>16) Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>17) Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>18) Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>19) Bureaux pour administration privée</li> <li>20) Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....)</li> <li>21) Sport</li> <li>22) Garages</li> <li>23) Autres (église, chapelle,...)</li> </ul>
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

9. Nombre de logements prévus dans le bâtiment	
<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

10. Nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle	
Description	<p>Les pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle reprennent toutes les pièces d'habitations du bâtiment qui ne sont pas destinées à des logements particuliers. Entre autres : les chambres dans un hôtel,...</p> <p>Une <b>pièce d'habitation</b> est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m<sup>2</sup> et une hauteur minimum de 2 m au-dessus du plancher.</p> <p>Les pièces d'habitation sont les pièces <b>destinées aux besoins essentiels de la vie</b> commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement cuisines, salles à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sols habitables et autres espaces destinés à l'habitation.</p> <p>La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin etc. dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.</p> <p>Les pièces suivantes ne sont <b>pas reprises</b> comme pièce d'habitation : salles de bain, W-C, buanderies, cages d'escaliers, dégagement, couloirs, caves, greniers, garages et annexes.</p>
Type de donnée	Numérique
Remarques	

11. Superficie du terrain (m <sup>2</sup> )	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

12. Superficie de la parcelle réellement construite (m <sup>2</sup> )	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

<b>13. Surface du bâtiment destinée à l'habitation (m<sup>2</sup>)</b>	
<b>Description</b>	La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de <b>toutes les pièces d'habitation</b> des différents niveaux.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	<p>La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux ayant une des destinations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture, horticulture et élevage</li> <li>- Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>- Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>- Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>- Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>- Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>- Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>- Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>- Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>- Bureaux pour administration privée</li> <li>- Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....)</li> <li>- Sport</li> <li>- Garages</li> <li>- Autres (église, chapelle,...)</li> </ul>

14. Surface du bâtiment destinée à un autre usage que l'habitation, y compris garage (m <sup>2</sup> )	
<b>Description</b>	<p>La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux ayant une des destinations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture, horticulture et élevage</li> <li>- Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>- Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>- Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>- Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>- Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>- Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>- Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>- Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>- Bureaux pour administration privée</li> <li>- Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....)</li> <li>- Sport</li> <li>- Garages</li> <li>- - Autres (église, chapelle,...)</li> </ul> <p><b>Les surfaces renseignées ici reprennent également les surfaces en caves, greniers, annexes et garages.</b></p>
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

15. Surface totale du bâtiment (m <sup>2</sup> )	
<b>Description</b>	La surface totale est <b>la somme des surfaces des différents niveaux</b> calculée entre les murs extérieurs, y compris la surface occupée par les murs eux-mêmes.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

16. Volume total du bâtiment (m <sup>3</sup> )	
<b>Description</b>	Le volume total du bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher de rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**17. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans les garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe**

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**18. Type de chauffage selon les combustibles utilisés**

<b>Description</b>	Les codes utilisés pour renseigner cette rubrique sont les suivants : 1) Gaz naturel 2) Huile combustible 3) Électricité 4) Énergie solaire 5) Charbon 6) Bois 7) Gaz butane ou propane 8) autres
<b>Type de donnée</b>	Variable catégorielle
<b>Remarques</b>	

**B. Informations recueillies dans le cas de la transformation d'un bâtiment, de son extension ou de sa reconstruction partielle pour les bâtiments qui après la transformation sont destinés principalement à un autre usage que l'habitation**

19. Destination du bâtiment avant les travaux	
Description	<p>Si le bâtiment <b>avant</b> travaux est destiné à <b>l'habitation</b>, le demandeur du permis use des codes suivants pour le décrire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) maison particulière avec 2 façades (maison mitoyenne)</li> <li>2) maison particulière avec 3 façades</li> <li>3) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite d'une façon traditionnelle</li> <li>4) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite selon une méthode préfabriquée</li> <li>5) immeuble à appartements</li> <li>6) Résidence d'un ménage collectif (orphelinat, communauté religieuse, maison de retraite, prison, caserne, autres)</li> <li>7) Résidence occasionnelle de vacanciers, touristes ou voyageurs (hôtel, motel, home de vacances, auberge de jeunesse,...)</li> <li>8) Résidence occasionnelle de personnes en traitement (hôpital, maternité, sanatorium, préventorium...)</li> <li>9) Résidence occasionnelle d'élèves ou d'étudiants (pensionnat, home d'étudiants)</li> </ol> <p>On parle de <b>maison particulière</b> lorsque chaque logement du bâtiment dispose d'une <b>entrée particulière</b> reliant le logement à la voie publique. Par contre, un <b>immeuble à appartements</b> possède un <b>hall d'entrée commun</b> qui donne accès à la voie publique.</p> <p>Si le bâtiment après travaux est <b>destiné principalement ou exclusivement à un autre usage que l'habitation</b>, le demandeur du permis use des codes suivants pour le décrire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10) Agriculture, horticulture et élevage</li> <li>11) Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>12) Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>13) Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>14) Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>15) Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>16) Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>17) Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>18) Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>19) Bureaux pour administration privée</li> <li>20) Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....)</li> <li>21) Sport</li> <li>22) Garages</li> <li>23) Autres (église, chapelle,...)</li> </ol>
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

20. Destination du bâtiment après les travaux	
Description	<p>Si le bâtiment <b>avant</b> travaux est destiné à l'<b>habitation</b>, le demandeur du permis use des codes suivants pour le décrire :</p> <p>Résidence d'un ou de plusieurs ménages particuliers :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) maison particulière avec 2 façades (maison mitoyenne)</li> <li>2) maison particulière avec 3 façades</li> <li>3) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite d'une façon traditionnelle</li> <li>4) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite selon une méthode préfabriquée</li> <li>5) immeuble à appartements</li> <li>6) Résidence d'un ménage collectif (orphelinat, communauté religieuse, maison de retraite, prison, caserne, autres)</li> <li>7) Résidence occasionnelle de vacanciers, touristes ou voyageurs (hôtel, motel, home de vacances, auberge de jeunesse,...)</li> <li>8) Résidence occasionnelle de personnes en traitement (hôpital, maternité, sanatorium, préventorium...)</li> <li>9) Résidence occasionnelle d'élèves ou d'étudiants (pensionnat, home d'étudiants)</li> </ol> <p>On parle de <b>maison particulière</b> lorsque chaque logement du bâtiment dispose d'une <b>entrée particulière</b> reliant le logement à la voie publique.</p> <p>Par contre, un <b>immeuble à appartements</b> possède un <b>hall d'entrée commun</b> qui donne accès à la voie publique.</p> <p>Si le bâtiment après travaux est <b>destiné principalement ou exclusivement à un autre usage que l'habitation</b>, le demandeur du permis use des codes suivants pour le décrire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10) Agriculture, horticulture et élevage</li> <li>11) Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>12) Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>13) Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>14) Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>15) Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>16) Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>17) Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>18) Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>19) Bureaux pour administration privée</li> <li>20) Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....)</li> <li>21) Sport</li> <li>22) Garages</li> <li>23) Autres (église, chapelle,...)</li> </ol>
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

21. Nombre de bâtiments avant les travaux	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

22. Changement (augmentation ou diminution) du nombre de bâtiments suite aux travaux	
Description	Indique la diminution ou l'augmentation du nombre de bâtiments suite aux travaux.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

23. Nombre de logements avant les travaux	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

24. Changement (augmentation ou diminution) du nombre de logements suite aux travaux	
Description	Indique la diminution ou l'augmentation du nombre de logements suite aux travaux.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

25. Surface du bâtiment destinée à l'habitation avant travaux (m <sup>2</sup> )	
Description	<p>La surface destinée à l'habitation, aussi appelée surface habitable, est la surface totale de <b>toutes les pièces d'habitation</b> des différents niveaux.</p> <p>Une <b>pièce d'habitation</b> est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m<sup>2</sup> et une hauteur minimum de 2 m au-dessus du plancher.</p> <p>Les pièces d'habitation sont les pièces <b>destinées aux besoins essentiels de la vie</b> commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement cuisines, salles à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sols habitables et autres espaces destinés à l'habitation.</p> <p>La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin etc. dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.</p>
Type de donnée	Numérique
Remarques	

26. Changement (augmentation ou diminution) suite aux travaux de la surface du bâtiment destinée à l'habitation (m <sup>2</sup> )	
<b>Description</b>	Indique la diminution ou l'augmentation (en m <sup>2</sup> ) de la surface d'habitation suite aux travaux.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	<p>La surface destinée à l'habitation, aussi appelée surface habitable, est la surface totale de <b>toutes les pièces d'habitation</b> des différents niveaux.</p> <p>Une <b>pièce d'habitation</b> est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m<sup>2</sup> et une hauteur minimum de 2 m au-dessus du plancher.</p> <p>Les pièces d'habitation sont les pièces <b>destinées aux besoins essentiels de la vie</b> commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement cuisines, salles à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sols habitables et autres espaces destinés à l'habitation.</p> <p>La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin etc. dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.</p>

27. Surface du bâtiment destinée à un autre usage que l'habitation avant travaux (m <sup>2</sup> )	
<b>Description</b>	<p>La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface totale de tous les espaces des différents niveaux avec une des destinations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture, horticulture et élevage</li> <li>- Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>- Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>- Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>- Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>- Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>- Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>- Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>- Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>- Bureaux pour administration privée</li> <li>- Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....)</li> <li>- Sport</li> <li>- Garages</li> <li>- Autres (église, chapelle,...)</li> </ul> <p><b>Les surfaces indiquées ici reprennent également les surfaces en caves, greniers, annexes et garages.</b></p>
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**28. Changement (augmentation ou diminution) suite aux travaux de la surface du bâtiment destinée à un autre usage que l'habitation (m<sup>2</sup>)**

<b>Description</b>	Indique la diminution ou l'augmentation (en m <sup>2</sup> ) de la surface du bâtiment destinée à un autre usage que l'habitation suite aux travaux. <b>Les surfaces indiquées ici reprennent également les surfaces en caves, greniers, annexes et garages.</b>
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**29. Surface totale du bâtiment avant travaux (m<sup>2</sup>)**

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**30. Changement (augmentation ou diminution) suite aux travaux de la surface totale du bâtiment (m<sup>2</sup>)**

<b>Description</b>	Indique la diminution ou l'augmentation (en m <sup>2</sup> ) de la surface totale du bâtiment suite aux travaux.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**31. Volume total du bâtiment avant travaux (m<sup>3</sup>)**

<b>Description</b>	Le volume du bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**32. Changement (augmentation ou diminution), suite aux travaux, du volume total du bâtiment (m<sup>3</sup>)**

<b>Description</b>	Indique la diminution ou l'augmentation (en m <sup>3</sup> ) du volume total du bâtiment suite aux travaux.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**33. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe avant travaux**

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**34. Changement (augmentation ou diminution) du nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe suite aux travaux**

<b>Description</b>	Indique la diminution ou l'augmentation du nombre de garages individuels ou collectifs suite aux travaux.
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	

**C. Informations recueillies dans le cas d'une démolition d'un (ou plusieurs) bâtiment(s)**

**35. Destination du (des) bâtiment(s) avant la démolition**

<b>Description</b>	<p>Le demandeur du permis use des codes suivants pour décrire la destination du, ou des, bâtiments voués à la démolition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>24) maison particulière avec 2 façades (maison mitoyenne)</li> <li>25) maison particulière avec 3 façades</li> <li>26) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite d'une façon traditionnelle</li> <li>27) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite selon une méthode préfabriquée</li> <li>28) immeuble à appartements</li> <li>29) Résidence d'un ménage collectif (orphelinat, communauté religieuse, maison de retraite, prison, caserne, autres)</li> <li>30) Résidence occasionnelle de vacanciers, touristes ou voyageurs (hôtel, motel, home de vacances, auberge de jeunesse,...)</li> <li>31) Résidence occasionnelle de personnes en traitement (hôpital, maternité, sanatorium, préventorium...)</li> <li>32) Résidence occasionnelle d'élèves ou d'étudiants (pensionnat, home d'étudiants)</li> <li>33) Agriculture, horticulture et élevage</li> <li>34) Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>35) Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>36) Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>37) Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>38) Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>39) Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>40) Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>41) Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>42) Bureaux pour administration privée</li> <li>43) Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse,</li> </ul>
--------------------	--

	maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....) 44) Sport 45) Garages 46) Autres (église, chapelle,...)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

36. Nombre de bâtiments à démolir	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

37. Nombre de logements à démolir	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

38. Surface du bâtiment à démolir destinée à l'habitation (m <sup>2</sup> )	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	<p>La surface destinée à l'habitation, aussi appelée surface habitable, est la surface totale de <b>toutes les pièces d'habitation</b> des différents niveaux.</p> <p>Une <b>pièce d'habitation</b> est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m<sup>2</sup> et une hauteur minimum de 2 m au-dessus du plancher.</p> <p>Les pièces d'habitation sont les pièces <b>destinées aux besoins essentiels de la vie</b> commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement cuisines, salles à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sols habitables et autres espaces destinés à l'habitation.</p> <p>La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin etc. dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.</p>

39. Surface du bâtiment à démolir destinée à un autre usage que l'habitation (m <sup>2</sup> )	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	<p>La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface totale de tous les espaces des différents niveaux avec une des destinations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture, horticulture et élevage</li> <li>- Industrie et construction (aussi bien production, entreposage et manutention)</li> <li>- Entreposage et manutention des entreprises publiques (p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.)</li> <li>- Transport et communication (télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air)</li> <li>- Services (banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers)</li> <li>- Commerce (commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...)</li> <li>- Horeca (restaurants, salons de thé, cafés,...)</li> <li>- Soins personnels (établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté)</li> <li>- Bureaux pour services publics et parastataux</li> <li>- Bureaux pour administration privée</li> <li>- Culture et divertissement (enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....)</li> <li>- Sport</li> <li>- Garages</li> <li>- Autres (église, chapelle,...)</li> </ul> <p><b>Les surfaces indiquées ici reprennent également les surfaces en caves, greniers, annexes et garages.</b></p>

40. Surface totale du bâtiment à démolir (m <sup>2</sup> )	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

41. Volume total du bâtiment à démolir (m <sup>3</sup> )	
Description	Le volume du bâtiment à démolir est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

**42. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans les garages collectifs aménagés dans le bâtiment à démolir ou en annexe**

<b>Description</b>	
<b>Type de donnée</b>	Numérique
<b>Remarques</b>	